

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 1ER A

A l'alinéa 3, après le mot : « textes », insérer les mots : « législatifs et réglementaires en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.